



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 81462

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des boulangers en secteur rural. Dans les zones les plus reculées de notre territoire, le boulanger qui effectue des tournées est parfois le seul lien entre les habitants des hameaux et des villages les plus éloignés de la vie urbaine. Or, avec l'augmentation du prix du carburant et ses répercussions sur les prix de l'électricité, du gaz et du fioul, certains de ces professionnels commencent à perdre du chiffre d'affaires et se demandent s'ils vont pouvoir poursuivre leurs tournées en campagne. Si l'hypothèse de l'arrêt des visites du boulanger se confirmait, la situation de certaines personnes âgées ainsi que l'approvisionnement de villages ruraux reculés deviendrait dramatique pour la survie de nos campagnes et irait à l'encontre de la dynamique d'aménagement du territoire menée par ce gouvernement. C'est pourquoi il lui demande de porter une attention toute particulière à cette profession et souhaiterait savoir s'il envisage de prendre des mesures pour alléger les charges qui leur incombent afin qu'ils puissent poursuivre leurs tournées. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Les prix des carburants et des combustibles sont fonction des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur les marchés internationaux, mais également de la parité euro/dollar, puisque les transactions pétrolières s'effectuent en dollars. Or, depuis 2003, les cours sont fortement affectés par les événements internationaux (grèves au Venezuela, affrontements ethniques au Nigeria, question irakienne, etc.), ainsi que par le contexte de forte croissance de la demande due à un accroissement des consommations de la Chine (+ 15,6 % en 2004) et des États-Unis. Le Gouvernement s'attache tout d'abord, par son action internationale et diplomatique, à apaiser les tensions qui règnent sur les marchés mondiaux et à se coordonner avec ses partenaires européens qui ont exprimé leur refus de prendre des mesures fiscales spécifiques face aux risques qui pèsent sur nos économies. Une commission, composée notamment de parlementaires, a été nommée au mois de septembre 2005 afin d'examiner s'il existait d'éventuels surplus de fiscalité pétrolière perçus par l'État en raison de la hausse des prix constatée. Le rapport communiqué par cette commission a conclu à l'absence de tels surplus. Enfin, toute mesure nouvelle de baisse de la fiscalité pétrolière serait coûteuse pour le budget de l'État et n'irait pas dans le sens d'une adaptation progressive de nos modes de production et de consommation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81462

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11699

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2171